

Le 21 octobre 2015

Objet : Demande d'accès no. 2015-08-18 – Lettre réponse

---

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 6 août 2015 concernant une modification de décret à l'attention de la Ville de Rimouski pour un lieu d'enfouissement technique de Rimouski.

Le document visé par votre demande est accessible via le lien Internet suivant:

<http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/evaluations/decret/2009/1346-2009.htm>

Conformément à l'article 51 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièces jointes une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M<sup>me</sup> Karine Duchesne, analyste à votre dossier, par courriel à l'adresse [karine.duchesne@mddelcc.gouv.qc.ca](mailto:karine.duchesne@mddelcc.gouv.qc.ca) en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bureau d'accès à l'information,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Julie Bissonnette

p. j. (1)